DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2014/171 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire - *1151*
Conventions de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs (FNTV) et l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP) portant sur les opérations de prévention dans les établissements scolaires.

La commision permanente du Conseil Général, statuant sur délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre le partenariat du Conseil Général avec la FNTV et l'ADATEEP en matière de prévention dans les établissements scolaires à propos des transports,

- approuve les conventions à conclure avec ces deux organismes (conventions jointes en annexe de la délibération) qui définissent les missions et engagements selon les principes suivants :
 - pour la FNTV : mettre à disposition gracieusement les supports pédagogiques d'information ;
 - pour l'ADATEEP : réaliser des exercices de prévention sur le territoire départemental moyennant indemnisation des frais de déplacement ;
 - pour le Département : organiser la coordination et la complémentarité des différents dispositifs et assurer des exercices de prévention via les assistants transports répartis dans les unités territoriales.

- autorise le président du Conseil Général à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

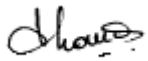

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84838-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14